

DÉLIBÉRATION n° 2023/040

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de vie - Rue Diderot : demande de subventions

La ville de Lannemezan prête une attention particulière à ses espaces publics, son mobilier urbain, l'aménagement de certaines places et placettes, etc.

Les démarches Petites Villes de Demain et Villes et Villages Fleuris n'ont fait que renforcer la volonté d'aménager des espaces et lieux fonctionnels et visuellement agréables.

Il convient également d'aller plus loin et de réorganiser certaines voiries avec le déplacement voire la suppression de quelques stationnements et la création d'espaces verts et paysagers en lieu et place d'espaces très minéralisés.

L'idée étant est d'aérer les espaces publics et d'accorder une place aux piétons et cyclistes plus importante tout en augmentant la végétalisation.

Cette rue est une artère très passante du centre bourg car elle constitue une des rues commerçantes principales. Il est donc important de ne pas la négliger et de lui rendre un usage mixte.

Le projet ici consiste donc en l'achat de mobilier urbain avec jardinières intégrées et de réfection de voirie avec un changement de revêtement afin de moderniser tout cet ensemble.

La partie éclairage public a d'ores et déjà été changée.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Divers voirie	28 851	ETAT (50 % des dépenses éligibles)	14 742
Achat de jardinières / mobilier urbain	29 482	Autofinancement (74,7 %)	43 591
Total	58 333	Total	58 333

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'Etat selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023